



MINISTÈRE DES FINANCES

MINISTÈRE DES MINES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL

**ARRETE INTERMINISTÉRIEL N° 003.4.5.. /CAB.MIN/MINES/01/2025 ET
N°...../CAB/MIN/FINANCES/2025 DU PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE
D'APPROBATION DES LISTES DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME
DOUANIER PRIVILÉGIÉ**

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 10 littéra m et t ;

Vu la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative au Finances Publiques ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu le Décret n° 38/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 512 à 519 ;

Considérant l'impérieuse nécessité de désigner, pour son fonctionnement, les membres de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous régime douanier privilégié ;

Après désignation des délégués par leurs Ministères et Services respectifs ;

Vu l'urgence ;

ARRETEMENT :**Article 1 :**

Sont nommés membres de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous régime douanier privilégié, les personnes ci-après :

N°	Noms	Ministère/Institution	Fonction
1	KIANDA KIBAWA Emmanuel	Direction des Mines/Ministère des Mines	Président
2	EBUTULU MANGBEKU	DGDA/Ministère des Finances	Secrétaire Rapporteur
3	KUSU KAMBONGO Eleuthère	Direction des Mines/Ministère des Mines	Membre
4	NDIMUBANZI NGORоба Emmanuel	Direction de Protection de l'Environnement Minier « DEPM » /Ministère des Mines	Membre
5	KISHIKO HAMBA Dieudonné	Direction de Géologie/Ministère des Mines	Membre
6	KAPAMBWE MUTAMBA Marcel	Direction des Mines/Ministère des Mines	Membre
7	MPINDA KABIKABO Justin	Délégué du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE »	Membre
8	NDUMBI KAYEMBE Alain	Cabinet/Ministère des Mines	Membre
9	BONDJE BATAY Patrick	Cabinet/Ministère des Finances	Membre
10	DOMAI MAKHUTH Fidèle	Office Congolais de Contrôle « OCC »	Membre
11	BAHARANYI NACIYIMBA Séraphin	Banque Centrale du Congo/Ministère des Finances	Membre
12	BISWESE DUNIA Roland	Primature	Membre
13	NGONDJI ONGOMBE TALUHATA Liévin	Ministère de la Défense Nationale	Membre
14	KABAMBA NUMBI Florimond	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »/Ministère du Plan	Membre

Article 2 :

Sont nommées suppléants, les personnes ci-après :

N°	Noms	Ministère/Institution	Fonction
1	TSHIMANGA TSHIBOLA Fanny	Direction de Protection de l'Environnement Minier « DEPM » /Ministère des Mines	Membre Suppléant
2	GENE OBI Jacob	Direction des Mines/Ministère des Mines	Membre Suppléant
3	MUSKABO KALAMBA Elie	Délégué du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE »	Membre Suppléant
4	KAMBANSI MBO Ruddy	Direction des Mines/Ministère des Mines	Membre Suppléant
5	NDIANG EMBO Di Claude	Banque Centrale du Congo/Ministère des Finances	Membre Suppléant

N°	Noms	Ministère/Institution	Fonction
6	KADIMA MUTOMBO Claude	Direction des Géologie/ Ministère des Mines	Membre Suppléant
7	BOKE BOMBI	DGDA/Ministère des Finances	Membre Suppléant
8	MWAMBA ILUNGA Placide	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »/Ministère du Plan	Membre Suppléant

Article 3 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 4 :

Les Secrétaires Généraux aux Mines et aux Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Doudou FWAMBA LIKUNDE

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME

Ministre des Finances

Ministre des Mines

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet de la Première Ministre
- Cabinet du Ministre de l'Environnement et Développement Durable
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense Nationale
- Banque Centrale du Congo
- Secrétariat Général aux Mines
- Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable
- Office Congolais de Contrôle
- DGDA
- CTCPM
- SAEMAPE
- DEPM
- ANAPI
- Direction des Mines
- Direction de Géologie